



141081 - Le jugement du fait de donner les noms Rahma, ou Aya ou Fourqaun ou Himmah ou Bayan ou Taqui ou Mouayyad billah

question

Qu'en est il du choix de ces noms pour en tirer un bon augure?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, s'agissant du nom Rahma, il fait partie des noms bénis dont on espère que le porteur fera preuve de compassion envers ses père et mère, envers sa famille et la communauté tout entière, et jouira de la miséricorde d'Allah le Puissant et Majestueux. C'est pourquoi certains ulémas ont précisé qu'il convient de l'adopter, comme le dit l'érudit Baker Abou Zayd (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans tasmiyatoul mawloud,p. 31.

Deuxièmement, s'agissant du nom Aya, son adoption ne fait l'objet d'aucun inconvénient car nul doute que toutes les créatures d'Allah sont des ayas (signes) reflétant Sa grandeur et Sa puissance à Lui le Puissant et Majestueux.

Troisièmement, s'agissant du nom Fourqan, son usage est réprouvé puisqu'il est le nom de l'une des sourates du Coran. Les ulémas réprouvent qu'on se donne pour nom l'une des appellations du Coran et ses sourates. Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Fait partie de ce qui est interdit le fait d'adopter comme nom l'un des noms du Coran et ses sourates comme Tahah, Yassine et Haamiim.** Touhfat al-Mawdoud,p.127.

Quatrièmement, il est permis de s'appeler Himma. Il n' y a aucun inconvénient à le faire. Le sens du mot est juste et acceptable et il inspire la force et le désir de réaliser de nobles objectifs.

Cinquièmement, quant au nom Bayan, il fait l'objet d'une divergencede fatwa émises par les



ulémas contemporains. La divergence a donné lieu à deux avis: le premier est une réprobation. A ce propos, Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Quant à Bayan, je ne pense pas qu'on puisse se le donner comme nom. Il en est de même de Iman car il implique l'autoglorification. Il en est de même encore de Abrar.** Liqaat al-baab al-maftouh, liqaa n° 16, question n° 8.

La question suivante a été adressée à Cheikh Ibn Djabrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): **L'un des frères a eu une enfant et l'a baptisée Bayan. Comment juger cela, étant donné que l'enfant a un an et a été déclarée au registre des naissances sous le nom indiqué? Voici sa réponse: Je pense qu'il faut changer ce nom car certains cheikh affirment que cela n'est pas permis puisque le mot est utilisé dans la description du Coran. Il vaut mieux le changer , fût-ce après un an ou plus. Allah le sait mieux.** Extrait du site du Cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde):

<http://ibn-jebreen.com/book.php?cat=6&book=67&page=3778>

Le second avis est que l'usage du nom est permis. A ce propos, Cheikh Baker AbouZayd (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «On demande souvent à notre époque le jugement de donner le nom Bayan à un nouveau né. Les uns s'y opposent parce que c'est un des noms du saint Coran et que les humains ne doivent pas se donner pour noms des mots faisant partie de la parole divine révélée par Allah sur Son serviteur et Messenger Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui). J'ai répondu à celui qui m'a interrogé qu'il était permis de donner le nom Bayan à un nouveau né. C'est un des noms utilisables pour des enfants des deux sexes comme le sont Asmaa et Kharidjah et d'autres car ce vocable ne fait pas partie des noms du saint Coran. On l'emploie plutôt pour le décrire comme c'est le cas du mot Houda.

Il me vient incidemment à l'esprit que notre contemporain, Cheikh Salih ibn Ibrahim al-Boulayhi, mort en 1410 H (Puisse Allah très haut lui accorder Sa miséricorde) a rédigé un grand ouvrage en deux tomes intitulé al-Houda wal Bayan fii asma al-qour'an (la guidance et la clarification des noms du Coran). Si ces deux mots étaient des noms du Coran, il ne les aurait pas utilisés dans l'intitulé de son ouvrage. On les emploie dans la description du Coran et non dans l'énumération



de ses noms.

La permission (de son usage comme un nom personnel) ne peut pas être remise en cause en raison du fait que le premier à avoir suscité un débat public à propos du décret divin à Bassora s'appelle Bayan ibnSam'an. Qu'ils sont nombreux sont parmi les rapporteurs de hadith qui portent le nom Bayan sans que cela ne remette en cause les informations reçues d'eux! Voir at-taqriib par al-Hafezh ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) On y trouvequelqu'un du nom de Bayan. Allah le sait mieux. Mou'djam al-manahi al-lafdhiyyah, p. 627.

Peut-être l'avis allant dans le sens de la permission de l'usage du nom est plus crédible puisqu'il est conforme au statut originel qui s'impose en l'absence d'un argument prouvant le contraire. Cependant, si dès le début on trouve un bon nom admis de tous, on peut s'y contenter au lieu de faire un choix controversé au sein des ulémas, si on peut l'éviter.

Sixièmement, en ce qui concerne les noms Taqui et al-Mouayyad bi Allah, on réproouve leur adoption comme noms propres car cela implique une autoglorification. Il est déjà expliqué qu'on réproouve l'usage de noms qui impliquent souvent le désir de s'auto glorifier. Se référer à la réponse donnée à la question n°[101401](#) et la réponse donnée à la question n° [117474](#) et la réponse donnée à la question n° [1692](#) et la réponse donnée à la question n° [7180](#).

Allah le sait mieux.